

Sommaire

[Données météo](#) [P2](#)

[Maïs](#) [P2/P6](#)

Légende :



Risque global très faible



Risque global très fort



Prophylaxie



Biocontrôle



Résistance

Avec le soutien financier de



Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

**La stratégie
écophyto 2030**

Réduire et améliorer
l'utilisation des phytos

L'essentiel

Maïs : Les maïs les plus précoces sont à floraison.

Pour les semis tardifs et les resemis, ils sont majoritairement au stade 6-8 feuilles.

Pyrale : Poursuite des vols cette semaine. Captures plus importantes en Ile-et-Vilaine et les Côtes d'Armor. Maintien des conditions climatiques favorables aux vols. Les vols continuent.

Sésamie : Aucun piégeage enregistré cette semaine.

LES ACTUALITES DU MOMENT

A SURVEILLER : Les organismes nuisibles de quarantaine à surveiller.

Ces organismes font l'objet d'une surveillance importante à l'échelle nationale. En cas d'une suspicion, merci de me contacter : damien.leclercq@fredon-bretagne.com ou au 07.63.57.60.84

Flétrissement bactérien du maïs
(*Pantoea stewartii*)



[fiche d'identification—cliquez ici](#)

Le scarabée japonais
(*Popillia japonica*)



[fiche d'identification—cliquez ici](#)

ACTU REGLEMENTAIRE : Résistance aux produits phytosanitaires.

Des outils et informations sont disponibles sur le site Internet du réseau R4P (Réseau de Réflexion et de Recherche sur la Résistance aux Pesticides) de l'INRA.  pouvez consulter ce site, qui vous présente des documents sur la résistance et sa gestion, [en cliquant sur ce lien.](#)

Dégâts faune sauvage sur maïs :

Pour chaque dégât occasionné par la faune sauvage, les agriculteurs sont invités à remplir à chaque fois le formulaire de déclaration en ligne ([formulaire : cliquez-ici](#)) ou via une application mobile disponible sur android et apple : [cliquez-ici pour savoir comment les télécharger.](#) Cette déclaration, si elle n'ouvre pas droit à l'indemnisation, permet d'orienter les mesures de gestion de l'espèce et de justifier du maintien du classement en « nuisible ».



Données météo

Stations météo		Températures moyennes en °C juin (Normales)	Températures moyennes en °C 1-7 juillet (Normales)	Précipitations Cumul en mm juin (Normales)	Précipitations Cumul en mm 1-7 juillet (Normales)
Ille-et-Vilaine	Rennes	21.3 (17.3)	21.5 (19.6)	39.2 (50.9)	0.2 (44)
	Miniac-Morvan	19.8 (17.3)	19.7 (19.6)	8.8 (50.9)	0 (44)
	Langon	21.2 (17.3)	22.2 (19.6)	24.2 (50.9)	0 (44)
Finistère	Brest	18.4 (15.5)	19 (17)	54.5 (64.6)	0.6 (70.7)
	Landivisiau	18.1 (15.5)	18.8 (17)	41.3 (64.6)	1.4 (70.7)
	Quimper	18.8 (15.5)	20.6 (17)	62.3 (64.6)	0.2 (70.7)
Morbihan	St-Avé	20.8 (16.4)	22.2 (18)	24.6 (52)	0 (55.2)
	Neulliac	20.1 (16.4)	21 (18)	26.0 (52)	0 (55.2)
	Taupont	20.9 (16.4)	22.3 (18)	30.0 (52)	0 (55.2)
Côtes-d'Armor	St Brieuc	18.8 (15.5)	19.1 (17.2)	21.5 (50.7)	0.6 (41.9)
	Louargat	18.7 (15.5)	19.6 (17.2)	49.8 (50.7)	0.4 (41.9)
	St Glen	19.9 (15.5)	20.1 (17.2)	17.8 (50.7)	0 (41.9)

Données météo, du 1^{er} juillet au 07 juillet 2026 : source MétéoData. Normales de saison : Source MétéoFrance.

Commentaire : Le mois de juin a été nettement supérieur aux normales de saison avec un épisode caniculaire très marqué. Le mois de juillet commence très chaudement avec, dès la première semaine, un épisode de canicule. Aucune précipitation n'est prévue dans la semaine à venir hormis d'éventuels orages très localisés.

Maïs

La pyrale du maïs (*Ostrinia nubilalis*)

- Observations issues des parcelles du réseau

Les captures de pyrales se sont encore poursuivies cette semaine dans les deux types de pièges sur trois départements avec des captures principalement en Ille-et-Vilaine et dans les Côtes d'Armor. Il a été constaté une augmentation des vols cette semaine sur certains sites entre autre Lanrodec(22) et saint Erblon (35). Les vols continuent sur certains sites.

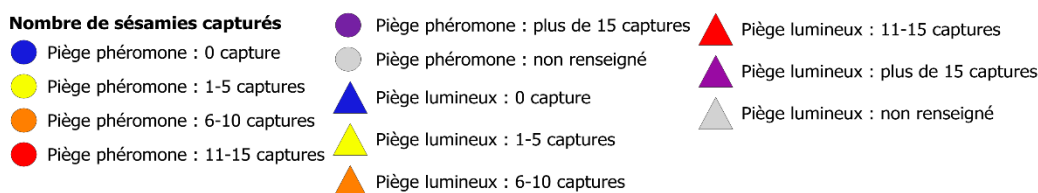
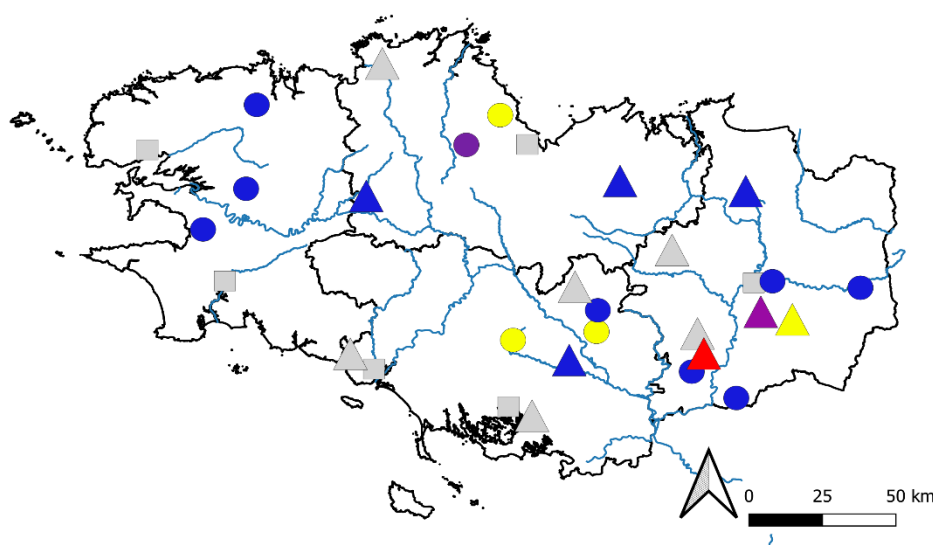
Evolution des captures de pyrale (piège phéromone - réseau BSV)

Code_Insee	Commune	Sem. 24	Sem. 25	Sem. 26	Sem. 27	Sem. 28		
22321	ST-NICOLAS-DU-PÉLEM	0						
56165	PLOËRMEL		0		0	1		
35051	CESSON-SÉVIGNÉ	0	0	0	0	0		
56017	BIGNAN	0	0	0	0	2		
29166	PLOËVEN		0	0	1	0		
29139	LOPÉREC		0	0	0	0		
35124	GRAND-FOUGERAY		6	0	1	0		
35219	PIPRIAC		1	0	1	0		
35092	CUGUEN		1		0			
22117	LANTIC		0	0	3	4		
22116	LANRODEC		0	0	9	26		
29210	PLOUVORN				0	0		
35360	VITRE					0		
56122	LOYAT					0		

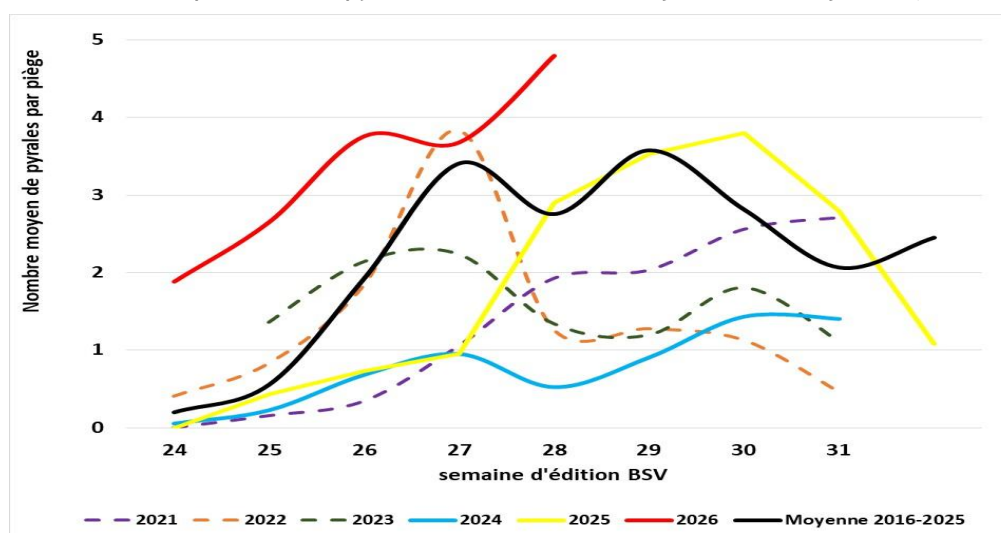
Evolution des captures de pyrale (piège lumineux - réseau FMC)

[Retour](#)
[sommaire](#)

Code_Insee	Commune	Sem. 24	Sem. 25	Sem. 26	Sem. 27	Sem. 28		
35002	AMANLIS	2	1	0	2	3		
35266	ST ERBLON	5	16	17	35	42		
35057	LA CHAPELLE BOUEXIC	0						
35155	LOHEAC	13	20	29	11	14		
35085	COMBOURG	0	0	0	0	0		
35184	MONTAUBAN DE BRET.	0	0					
56244	SERENT	0	2	4	2	0		
56251	THEIX NOYALO	0		0				
56134	MOHON	0	0	0	0			
56078	GUIDEL	10	6	14	5			
22344	TREBRIVAN	0	0		0	0		
22113	LANNION	0	0	0				
22084	JUGON LES LACS	0				0		



Carte 1 : Etat des captures de la pyrale effectué entre le 2 juillet et le 7 juillet (semaine 28)



Graphique 1 : Evolution du nombre moyen de pyrales par piège (phéromone et lumineux combinés) selon l'année.



- **Analyse de risque et prévisions**

A la faveur des fortes températures, les vols de pyrales se poursuivent et le pic de vol ne serait donc pas encore atteint. Le maintien de ces conditions climatiques va sans doute être favorable à la poursuite d'émergence des adultes. Les vols devraient donc se poursuivre dans les prochains jours.

- **Gestion du risque**



Des méthodes de lutttes alternatives existent.

Le trichogramme, une guêpe parasitoïde, permet de lutter contre la pyrale du maïs, il s'agit d'une méthode alternative de biocontrôle. Ce biocontrôle se présente sous forme de plaque contenant des œufs de la guêpe. Le sachet doit être positionné dès qu'un début de vol est constaté (par l'intermédiaire du BSV par exemple), afin que les œufs puissent éclore rapidement pour donner des adultes au moment de la période de ponte de la pyrale (quelques semaines après le début de vol).

- **Informations sur le ravageur**

La pyrale adulte, mesure environ 25 mm de large. Les mâles, dont l'abdomen dépasse le bord des ailes repliées, sont plus foncés que les femelles qui sont jaune pâle. Au niveau des symptômes, les dégâts sont visibles au stade 10-12 feuilles. Ils se caractérisent par des perforations des feuilles symétriques par rapport à la nervure centrale (aspect "coup de fusil") et de la sciure à l'aisselle des feuilles (là où la larve pénètre).

Plus de détails sur le ravageur, consultez sa fiche sur le site d'Arvalis.
[Fiche accident pyrale du maïs. \(Textes et photos. Source Arvalis\).](#)



La sésamie du maïs (*Sesamia nonagriodes*)

- **Observations issues des parcelles du réseau**

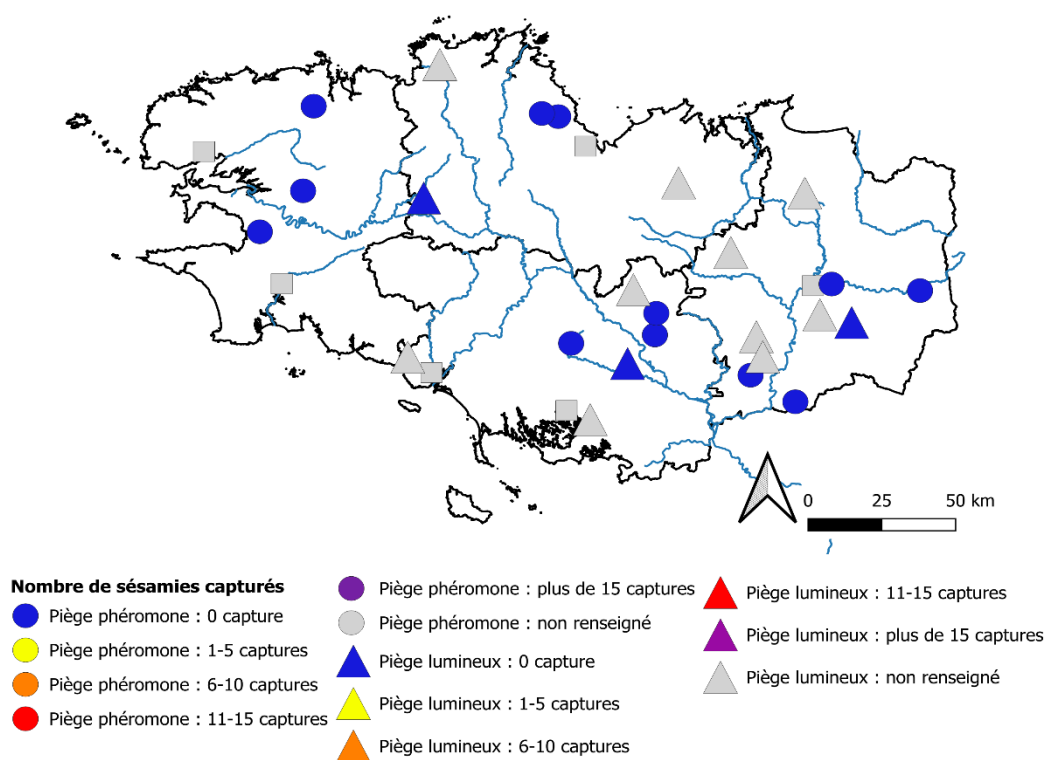
Aucune sésamie n'a été piégée cette semaine.

Evolution des captures de sésamie (piège phéromone - réseau BSV)

Code_Insee	Commune	Sem. 24	Sem. 25	Sem. 26	Sem. 27	Sem. 28		
56165	PLOËRMEL		0		0	0		
35051	CESSON-SÉVIGNÉ	0	0	0	0	0		
56017	BIGNAN	0	0	0	0	0		
29166	PLOËVEN		0	0	0	0		
29139	LOPÉREC		0	0	0	0		
35124	GRAND-FOUGERAY		1	0	0	0		
35219	PIPRIAC		0	0	0	0		
35092	CUGUEN		0		0			
22117	LANTIC		0	0	0	0		
22375	TRESSIGNAUX		0	0	0	0		
29210	PLOUVORN				0	0		
35360	VITRE					0		
56122	LOYAT					0		

Evolution des captures de sésamie (piège lumineux - réseau FMC)

Code_Insee	Commune	Sem. 24	Sem. 25	Sem. 26	Sem. 27	Sem. 28		
35002	AMANLIS	4	2	0	0	0		
35266	ST ERBLON							
35057	LA CHAPELLE BOUEXIC	3						
35155	LOHEAC							
35085	COMBOURG	0	0					
35184	MONTAUBAN DE BRET	0						
56244	SERENT	0	0	0	0	0		
56251	THEIX NOYALO	1		0				
56134	MOHON	5	0	1				
56078	GUIDEL							
22344	TREBRIVAN		0		0	0		
22113	LANNION		0	0				
22084	JUGON LES LACS							



Carte 2 : Etat des captures de la sésamie effectué entre le 2 juillet et le 7 juillet (semaine 28).

- **Analyse de risque et prévisions**

Aucun piégeage n'a encore été noté cette semaine.
Les températures annoncées pour les prochains jours pourraient rester favorables aux vols de sésamies.



- Informations sur le ravageur

La sésamie adulte, mesure environ 20 mm les ailes repliées. Les ailes antérieures sont brunes, les ailes postérieures blanches. Au niveau des symptômes, les dégâts sont visibles au stade 3-4 jusqu'à 10-12 feuilles. Ils se caractérisent par un dessèchement et disparition de plusieurs plantes successives et d'une grosse perforation à la base de la tige. Plus de détails sur le pathogène, consultez sa fiche sur le site d'Arvalis.

[Fiche accident sésamie du maïs. \(Textes et photos. Source Arvalis\).](#)



Les notes nationales sur la biodiversité.

S'informer, comprendre et agir en cliquant sur l'une des fiches ci-dessous.



PROCHAIN BSV : LE 16 JUILLET 2026

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations réalisées eux-mêmes dans leurs cultures et/ou sur les préconisations de bulletins techniques.

L'ensemble des observations contenues dans ce bulletin a été réalisées par les partenaires suivants :
ARVALIS, CRA BRETAGNE, FREDON BRETAGNE, FMC.

Rédigé par : FREDON Bretagne, 5, Rue A. de St Exupéry 35235 THORIGNE FOUILLARD.
Animateur Grandes Cultures—Damien Leclercq. Tél : 07 63 57 60 84

Direction de Publication : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, ZAC Atalante Champeaux 35 042 RENNES.
Contact : Françoise MAHEO. Animatrice inter-filières - Tél : 02 97 46 22 63

Comité de Relecture :
Arvalis, Chambres d'Agriculture de Bretagne, DRAAF-SRAL, FREDON Bretagne, Terres Inovia.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des BSV Grandes Cultures sur les sites internet suivants :

La FREDON Bretagne : <https://fredon-bretagne.com/>

La Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne : <https://bretagne.chambres-agriculture.fr/>

La DRAAF Bretagne : <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/>

Pour recevoir gratuitement les BSV : inscrivez-vous sur le site de FREDON Bretagne : [Formulaire d'inscription](#)
Ou inscrivez-vous sur le site de la chambre d'agriculture de Bretagne : [Formulaire pour envoi de mail](#).